

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Christen. Emmanuel, Libanon
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Caretti, Brigitte

Bevorzugte Zitierweise

Caretti, Brigitte 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Libanon, 1989 - 1990*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1

Abkürzungsverzeichnis

IKRK Internationales Komitee vom Roten Kreuz

CICR Comité international de la Croix-Rouge

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.10.1989
BRIGITTE CARETTI

En février 1989, le CICR décida du redéploiement de ses activités au Liban, abandonnées à la suite des risques pesant sur son personnel peu après l'affaire Winkler. Cette décision n'a pas été sans conséquence puisque, le 6 octobre de la même année, deux de ses délégués suisses, **Emanuel Christen et Elio Erriquez, ont été enlevés dans la ville de Saïda, au sud du Liban**. Depuis lors, aucune organisation ou groupement actif dans ce pays n'a revendiqué cet acte ni fait connaître de quelconques volontés. Cependant, des menaces de mort ont plané à plusieurs reprises sur les deux otages, sans que l'on puisse en vérifier la teneur ni l'authenticité.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.08.1990
BRIGITTE CARETTI

Le 8 août 1990, après 306 jours de détention, Emmanuel Christen, l'un des deux **délégués du CICR** enlevés en octobre 1989 à Saïda (Liban), fut libéré. Quelques jours plus tard, à savoir le 13 août, son collègue Elio Erriquez fut également relâché par ses ravisseurs. Cependant, la plus grande incertitude règne quant à l'identité réelle des kidnappeurs.²

1) Presse du 7.10.89; Suisse, 18.10.89; LM, 19.10.89.; Rapp.gest., 1989, p.36; Suisse, 23.1. et 24.1.89; JdG, 7.2.89.; 24 Heures, 7.10.89; L'Hebdo, 9.11. et 21.12.89.

2) Presse des 9.- 15.8.90.; Rapp.gest., 1990, p.48